

L'info du mois

MARS 2025

Déclaration d'impôts sur le revenu



Dates limites de dépôt des déclarations en 2025 (Ardèche) :

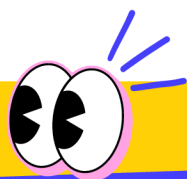
- déclaration en ligne : dimanche 25 mai 2025
- déclaration papier : jeudi 22 mai 2025

Date d'ouverture du service de télédéclaration : 13 avril 2025

Les étapes clé pour une déclaration bien réussie :

1. Rassemblez vos documents : bulletins de paie, avis de taxe foncière...
2. Vérifiez vos informations : adresse, téléphone, coordonnées bancaires...
3. Rassemblez vos justificatifs de déductions et crédits d'impôt : dons aux associations, frais de garde d'enfants, travaux énergétiques...

Bon à savoir !



- Si vos frais professionnels sont supérieurs à l'abattement forfaitaire, optez pour la déclaration aux **frais réels**
- Déclarez vos **charges** comme les pensions alimentaires ou vos intérêts d'emprunts
- Pensez à déclarer vos **crédits d'impôt** : travaux dans votre logement, soutien scolaire, aides à domicile...

Numéro unique en cas de difficulté : **0809.401.401**

(service gratuit + prix de l'appel)